

Conseil communal  
de et à  
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 28 mars 2017  
*Grefe\_0134\_Préavis édités\_emo*

**Préavis No 07/2017**

**Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz»**

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

**OBJET DU PREAVIS**

Le présent préavis a pour objet de soumettre à votre décision une demande de crédit pour la réalisation de deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires (EC) et d'eaux usées (EU) et de réfection routière, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz ».

**PREAMBULE**

La prochaine approbation définitive du PPA « L'Etambeau » permettra la réalisation de plusieurs bâtiments en lien avec la santé. Suite à un état des lieux au niveau des services dans les secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz » (eau potable, électricité, Swisscom, Cablecom, éclairage public, chauffage à distance, collecteurs EC et EU, cours d'eaux canalisés), il apparaît clairement que toutes ces infrastructures sont anciennes ou inexistantes et ne pourront plus répondre aux besoins des futures constructions des secteurs précités. D'autre part, elles ne correspondent plus aux exigences légales actuelles.

Pour rappel, la commune a l'obligation d'équiper les zones légalisées en système séparatif et ces travaux s'inscrivent dans les objectifs du Plan général d'évacuation des eaux usées (PGEE). Il en va de même avec la distribution de l'eau potable (PDDE) et la défense incendie.

Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz»

---

## **PLANIFICATION DES TRAVAUX**

L'importance du projet de Pôle Santé avec la construction de plusieurs bâtiments a obligé la municipalité à planifier l'ensemble des travaux de remplacement des collecteurs et de réfection routière pour les secteurs précités. Dès lors, il a été admis le principe d'effectuer ces travaux sur 5 phases ceci pour des raisons de calendrier, de coordination des travaux, de circulation, de financement (privés et commune).

Le présent préavis concerne **les deux premières phases**, sachant que pour les phases Nos 3 à 5 ci-dessous, des discussions sont actuellement en cours entre les différents partenaires dans le but d'établir un échéancier et de confirmer les coûts. Il ne sera pas possible de les reporter dans le temps, car elles sont liées aux investissements prévus par les autres services.

## **DESCRIPTIF DES TRAVAUX DES DEUX PREMIERES PHASES**

### **Phase No 1 - 2017**

Déviations de collecteurs nécessaires dans le cadre de la construction du nouvel EMS prévue au début mai 2017 :

- remplacement de canalisations EC et EU sur une distance d'environ 1'165 m' ;
- canalisations de diamètres compris entre 250 et 400 mm. ;
- longueur de fouilles totales : 730 m' dont 190 m' dans le domaine routier.

### **Phase No 2 - 2018**

Réfection de l'ensemble des services, secteur « Les Bossons – L'Etambeau ». Phase de travaux très importante s'agissant d'une artère principale pour l'ensemble des services :

- remplacement de canalisations EC et EU sur une distance d'environ 600 m' ;
- canalisations de diamètres compris entre 200 et 400 mm. ;
- longueur de fouilles totales : 300 m' dans le domaine routier.

## **MISE EN CONFORMITE DES PROPRIETAIRES PRIVES**

Actuellement les secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz » sont en système unitaire et les privés devront, à leurs frais, se mettre en conformité par une mise en séparatif, ceci conformément au règlement communal sur les égouts et l'épuration des eaux du 1<sup>er</sup> janvier 1991. Ces propriétaires seront informés en temps voulu, en fonction de l'évolution des travaux. Un délai de raccordement leur sera accordé ceci tout en sachant que la majorité des propriétaires profitent des travaux publics, compte tenu du fait qu'ils bénéficient gratuitement de l'installation de chantier, des conditions d'adjudication des travaux par la municipalité et de la surveillance du chantier.

Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Étambeau» et «La Palaz»

## **TAXES**

### **Taxes de raccordement**

Bien que l'investissement total à charge de la commune est important, il faut savoir que chaque nouveau projet du Pôle Santé sera soumis à une taxe de raccordement. Pour exemple, la Fondation de Praz-Soleil, sur la base du projet soumis à l'enquête publique, devra s'acquitter, lors de la délivrance du permis de construire, d'un montant de CHF 62'500.00 pour l'EMS et de CHF 30'600.00 pour les appartements protégés.

### **Taxes de fonctionnement**

Tous ces projets seront également soumis à une taxe de fonctionnement qui sera déterminée lors de la délivrance du permis d'habiter.

## **PROCEDURE ADMINISTRATIVE**

Chaque phase de travaux sera soumise à la procédure des marchés publics. De plus, certains travaux devront obtenir l'autorisation du canton, notamment les raccordements dans les cours d'eau, et de la Compagnie du Chemin de Fer Montreux Oberland Bernois pour les passages sous la voie de chemin de fer.

## **COUT DES TRAVAUX DES DIFFERENTES PHASES**

<b>PHASES/ANNEE</b>	<b>PART EC/EU</b>	<b>PART ROUTES</b>	<b>TOTAL</b>
Phase No 1/2017	CHF 525'000.00	CHF 60'000.00	CHF 585'000.00
Phase No 2/2018	CHF 220'000.00	CHF 188'000.00	CHF 408'000.00
<b><i>Sous-total phases Nos 1 et 2</i></b>	<b><i>CHF 745'000.00</i></b>	<b><i>CHF 248'000.00</i></b>	<b><i>CHF 993'000.00</i></b>
Phase No 3/2019	CHF 200'000.00	CHF 222'000.00	CHF 422'000.00
Phase No 4/2020	CHF 150'000.00	CHF 88'000.00	CHF 238'000.00
Phase No 5/2021	CHF 320'000.00	CHF 170'000.00	CHF 490'000.00
<b><i>Sous-total phases Nos 3 à 5</i></b>	<b><i>CHF 670'000.00</i></b>	<b><i>CHF 480'000.00</i></b>	<b><i>CHF 1'150'000.00</i></b>
<b>TOTAL GENERAL PHASES Nos 1 à 5</b>	<b><u>CHF 1'415'000.00</u></b>	<b><u>CHF 728'000.00</u></b>	<b><u>CHF 2'143'000.00</u></b>

Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Etambeau» et «La Palaz»

---

Ce tableau, dont les montants restent indicatifs, à l'exception des phases Nos 1/2017 et 2/2018, représente les montants à charge de la commune, sachant que les différents services investissent tous ensemble un montant plus ou moins équivalent.

Les phases Nos 3 à 5 feront l'objet de demandes de crédit ultérieures en fonction de l'évolution du projet, des échéances et du financement.

### **FINANCEMENT**

Le financement est prévu par un emprunt dans le cadre du plafond de la législature en cours. Dans l'idéal, le montant amorti via le fonds de réserve No 9280.002 devrait être financé par la trésorerie générale.

### **CONCLUSIONS**

La municipalité vous encourage vivement à voter le crédit sollicité, partant du principe que ces travaux sont indispensables pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble des projets prévus dans le cadre du PPA « L'Etambeau » sachant par ailleurs que ces travaux figurent également en priorité No 1 du PGEE.

En conclusion, la municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX**

- vu le préavis municipal No 07/2017 du 28 mars 2017 ;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **d é c i d e**

- **D'autoriser** la municipalité à entreprendre les phases Nos 1 et 2 de travaux de remplacement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées, secteurs « Les Bossons », « L'Etambeau » et « La Palaz », pour un montant de CHF 993'000.00.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 993'000.00.
- **De financer** ce montant par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.
- **D'amortir** :
  - Le montant de CHF 745'000.00 (part collecteurs) de la manière suivante :
    - Par un prélèvement au fonds de réserve No 9280.002 « fonds affecté épuration des eaux » pour un montant de CHF 245'000.00

Demande de crédit pour les deux premières phases de travaux de remplacement de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et de réfection routière, secteurs «Les Bossons», «L'Étambeau» et «La Palaz»

---

- Le solde de CHF 500'000.00 sur une période de 30 ans, à raison de CHF 16'700.00 par année, par le compte No 331.000/4600, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif la première année de l'ordre de CHF 12'500.00 selon les conditions actuelles.
- Le montant de CHF 248'000.00 (part routes) sur une période de 30 ans, à raison de CHF 8'300.00 par année, par le compte No 331.000/4300, la première fois au budget 2019. A ce montant s'ajoutera un intérêt passif la première année de l'ordre de CHF 6'200.00 selon les conditions actuelles.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la municipalité en séance du 28 mars 2017.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

**Charles-André Ramseier**

**Eliane Morier**

**Annexe à consulter sur le site [chateaudoex-admin.ch](http://chateaudoex-admin.ch). Cliquer ensuite sur les onglets : Officiel/Conseil communal/Séance du 18 mai 2017 :**

– *Plan de phasage.*